

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

SFCR

EXERCICE 2021

MUTUELLE DES CHEMINOTS DE LA RÉGION DE NANTES

SIREN : 314 765 546

LEI : 969500C5ECHT6VCS7P84

Approuvé par le Conseil d'administration du 28.03.2022

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Synthèse	3
1. Activité et résultats	4
1.1. Présentation de l'organisme	4
1.2. Branches d'activité	4
1.3. Résultats de la mutuelle	4
1.4. Faits importants survenus au cours de l'exercice	5
1.5. Analyse des performances	5
2. Système de gouvernance	7
2.1. Informations générales	7
2.2. Exigences en matière de compétences et d'honorabilité	10
2.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	12
2.4. Système de contrôle interne	14
2.5. Fonction d'audit interne	15
2.6. Fonction actuarielle	15
2.7. Sous-traitance	15
2.8. Autres informations	15
3. Valorisation à des fins de solvabilité	16
3.1. Actifs	16
3.2. Passifs	17
3.3. Méthodes de valorisation alternatives	19
3.4. Passage du bilan comptable au bilan économique	19
3.5. Autres Informations	20
4. Profil de Risque	20
4.1. Risque de souscription	20
4.2. Risque de marché	21
4.3. Risque de contrepartie	22
4.4. Risque de liquidité	22
4.5. Risque opérationnel	22
4.6. Sensibilité aux risques importants	23
5. Gestion du capital	24
5.1. Fonds propres	24
5.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	24
5.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	26
5.4. Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé	26
5.5. Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis	26
ANNEXES : ETATS REGLEMENTAIRES	27

INTRODUCTION

Conformément à la Directive Européenne Solvabilité II, entrée en application depuis le 1er janvier 2016, la MCRN, ci-après dénommée « la Mutuelle » publie ce rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou Solvency and Financial Conditions Report (SFCR)) à destination du public. Ce rapport a pour objectif de présenter les informations importantes relatives à la vie de la Mutuelle durant l'exercice 2021, notamment sa gouvernance, son activité ainsi que les éléments quantitatifs et qualitatifs pertinents.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration de la MCRN au cours de sa réunion du 28 Mars 2022.

SYNTHESE

Au 31 décembre 2021, le résultat comptable de la mutuelle s'élève à **-156 k€** contre 59 k€ au 31 décembre 2020. La MCRN est soumise à Solvabilité 2 depuis le 1^{er} janvier 2021.

En termes de gouvernance et de structure organisationnelle, l'année 2021 a été consacrée à :

- L'obtention de l'agrément de l'ACPR sur la nomination des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés ;
- La réalisation des calculs 2020 du pilier 1 ;
- Le déploiement des politiques écrites ;
- La réalisation du premier ORSA¹.

Concernant le profil de risque, l'année 2021 a été marquée par un développement du portefeuille : +8.75% de personnes protégées, +10.6% de cotisations, et donc l'augmentation mécanique du risque Santé. Les prestations ont fortement augmenté compte tenu du rattrapage des soins suite à la crise sanitaire, et au plein effet du dispositif « 100% Santé » - RAC 0.

S'agissant du risque marché, la MCRN a généré des plus-values lors de cessions d'OPCVM. Dans un contexte de taux bas, la MCRN n'a pas réalisé d'investissements en 2021.

Le niveau de fonds propres économiques permet de couvrir les exigences réglementaires : en effet, au 31 décembre 2021 la Mutuelle a un ratio de couverture du SCR de **182 %** et un ratio de couverture du MCR de **137 %**.

La MCRN reste donc pleinement capable de respecter les engagements qu'elle détient vis-à-vis de ses assurés.

¹ ORSA : Own Risk and Solvency Assessment. Il s'agit d'un processus – et pas seulement d'un rapport – d'évaluation prospective des risques et de la solvabilité.

1. ACTIVITE ET RESULTATS

1.1. PRESENTATION DE L'ORGANISME

1.1.1. Nom et forme juridique

La MCRN, Mutuelle des Cheminots de la Région de Nantes, est une Mutuelle d'assurances créée en 1978. Son siège social est établi 4 place des jacobins à Nantes.

Du fait de son activité d'organisme mutualiste, les activités exercées sont régies par le Livre II du Code de la Mutualité et soumises aux dispositions énoncées dans la Directive Européenne Solvabilité 2.

En tant qu'entité juridique, la MCRN bénéficie d'un numéro de SIREN : 314 765 546 et d'un code LEI : 969500C5ECHT6VCS7P84.

1.1.2. Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle

L'Autorité de Contrôle référente chargée du contrôle de l'organisme est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Les remises à l'ACPR ont pour but de s'assurer que l'organisme est bien compétent afin d'exercer les activités autorisées du fait des agréments détenus.

L'ACPR peut être contacté à l'adresse suivante :

<https://acpr.banque-france.fr/moved-lacp/contactez-nous.html>

1.2. BRANCHES D'ACTIVITE

La Mutuelle possède un agrément pour les branches 1 & 2 « Accidents » & « Maladie ». La Mutuelle exerce son activité uniquement en France.

1.3. RESULTATS DE LA MUTUELLE

Au titre de l'exercice 2021 le résultat technique est de **-169 k€** (contre 132 k€ en 2020) pour un chiffre d'affaires de **7.299 k€** (contre 6.599 k€ en 2020). Compte tenu de ce résultat technique négatif, le résultat net de la MCRN est déficitaire à hauteur de 156 k€ en 2021.

Résultat non technique en K€	2021	2020	Variation
Résultat technique des opérations Non-vie	- 169	132	- 301
Résultat financier	98	74	24
Autre résultat non technique yc produits des placements alloués au CR technique	- 78	- 72	- 6
Résultat exceptionnel	- 6	12	7
Impôt sur le résultat	-	62	62
Résultat de l'exercice	- 156	59	- 215

1.4. FAITS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

La MCRN est soumise au régime prudentiel Solvabilité 2 depuis le 1er janvier 2021.

La MCRN a poursuivi un développement soutenu de son portefeuille.

L'activité des complémentaires santé a été fortement impactée par le dispositif RAC 0 (« 100% Santé ») en 2021. Compte tenu du recours aux soins plus important que prévu en prothèses dentaires et audio, la MCRN constate donc un déséquilibre technique. Des mesures correctrices ont été apportées pour retrouver l'équilibre en 2022.

Enfin, la MCRN a quitté l'UGM Solimut au 31 décembre 2021.

1.5. ANALYSE DES PERFORMANCES

1.5.1. Performance de souscription

Au 31 décembre 2021 la MCRN protège **11.968 personnes** (contre 11.005 au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 8,75%).

La Mutuelle poursuit son développement et voit son chiffre d'affaires augmenter en 2021 pour atteindre **7.299 k€** contre 6.599 k€ en 2020, sachant qu'en 2020, 187 k€ ont été restitués aux adhérents pour compenser le moindre recours aux soins pendant le confinement lié à la crise sanitaire.

Le montant de prestations et frais payés est passé de 5.367 k€ en 2020 à **6.770 k€** en 2021. Cette augmentation s'explique par :

- Une croissance du portefeuille ;
- Le déploiement du 100% santé avec une hausse très nette des prestations audio et dentaires ;
- Une année pleine en termes de soins (2020 fut une année atypique avec le confinement entre mars et mai 2020).

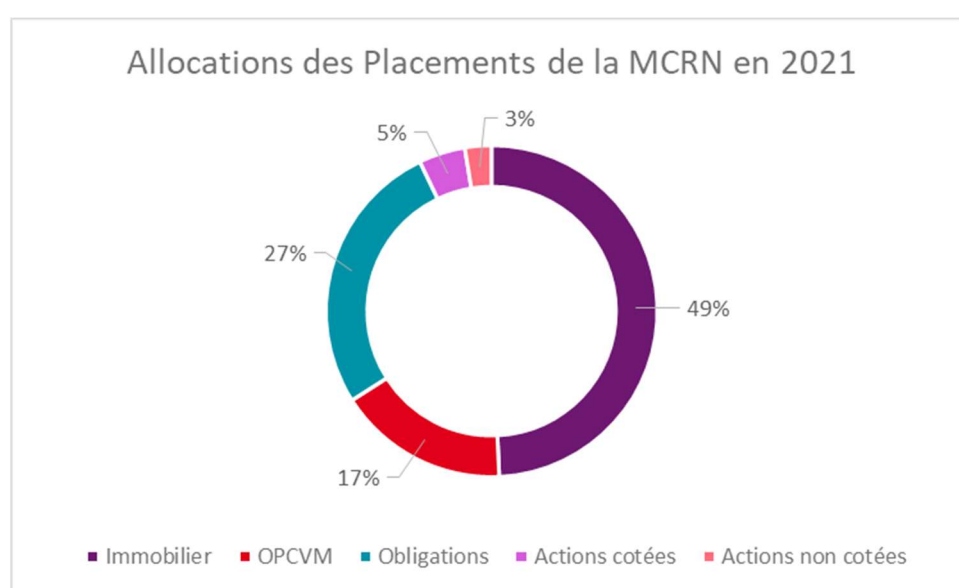
Les frais restent maîtrisés entre 2020 et 2021.

Résultat technique en K€	2021	2020	Variation
Cotisations acquises	7 299	6 599	700
Produits des placements alloués du compte non technique	14	13	1
Autres produits techniques	36	44	- 8
Charge de prestations	6 638	5 697	941
Prestations et frais payés	6 770	5 367	1 403
Charge des provisions pour prestations à payer	- 132	330	- 462
Frais d'acquisition et d'administration	375	329	46
Frais d'acquisition	208	169	39
Frais d'administration	167	159	7
Autres charges techniques	505	498	7
Résultat technique	- 169	132	- 301

1.5.2. Performance des investissements

La stratégie d'investissement a permis d'atteindre un résultat financier de 98 k€ au 31 décembre 2021 soit un résultat en augmentation par rapport à l'année 2020 expliqué notamment par la plus-value générée sur la vente de parts d'OPCVM.

Résultat financier en K€	2021	2020	Variation
Produits des placements	154	136	18
Revenus des placements	130	131	- 1
Profits provenant de la réalisation des placements	24	5	19
Charges des placements	56	59	- 3
Autres charges des placements	56	59	- 3
Résultat financier	98	76	21



Les investissements réalisés restent concentrés sur l'immobilier d'exploitation (49% des placements) et des produits sécurisés (obligations et OPCVM sécurisés à hauteur de 44%). La Mutuelle n'envisage pas de modifier son allocation stratégique d'actifs à l'avenir. La trésorerie dégagée par la cession d'actifs n'a pas été réinvestie au 31 décembre 2021.

1.5.3. Performance des autres activités

En dehors des revenus et des dépenses d'investissement, il n'existe aucune autre source importante de dépenses ou de revenus sur la période.

1.5.4. Autres informations

Aucune autre information importante à communiquer sur l'activité et les résultats n'est identifiée.

2. SYSTEME DE GOUVERNANCE

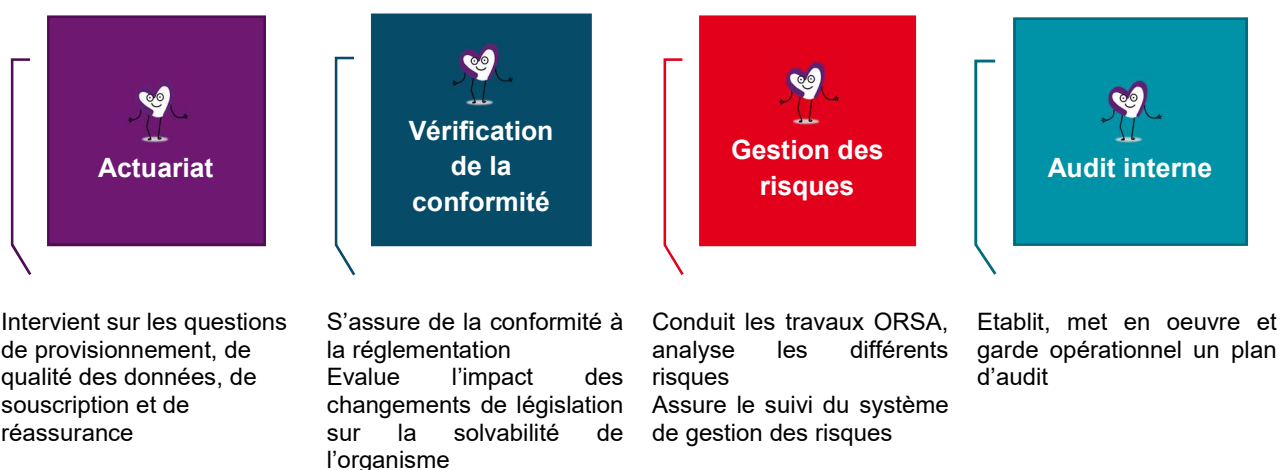
2.1. INFORMATIONS GENERALES

La Directive Solvabilité 2 accorde une grande importance au système de gouvernance des organismes d'assurance en requérant de ces derniers une répartition claire et appropriée des responsabilités entre les différents acteurs de la gouvernance.

Les organes de gouvernance sont :

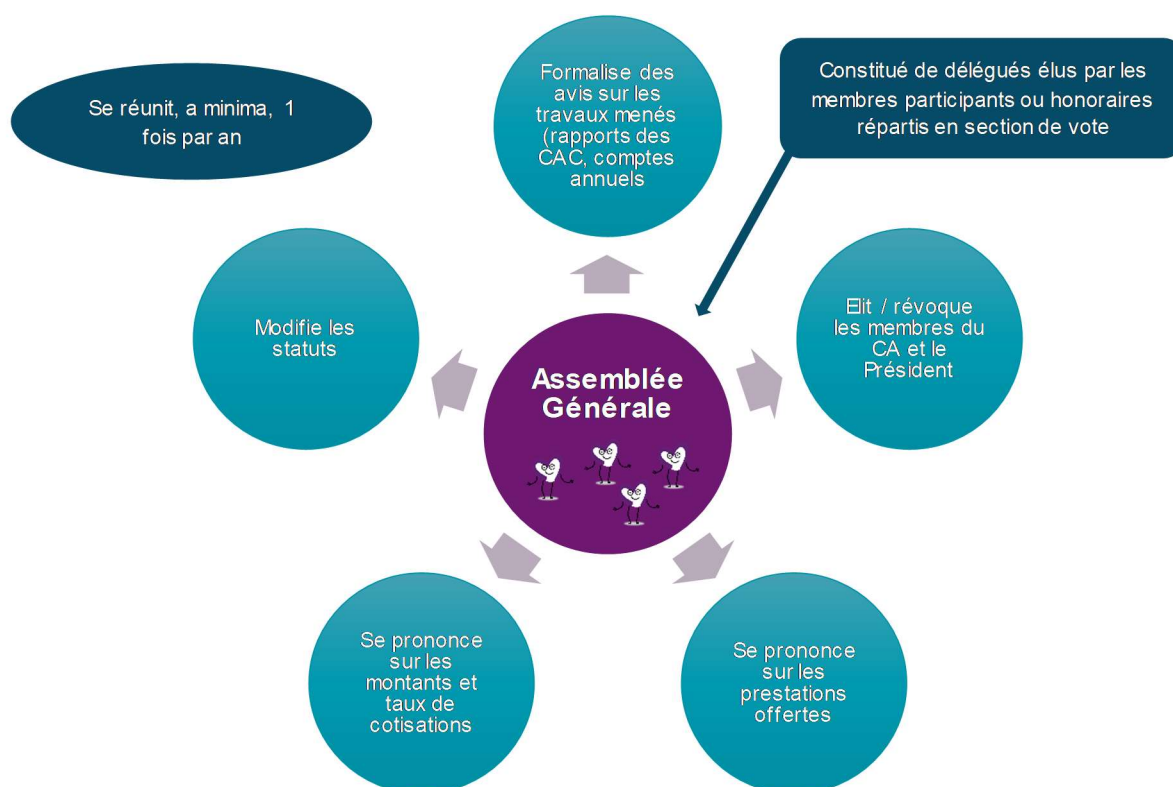


Ces derniers sont aidés dans leurs travaux par des responsables de fonctions clés :



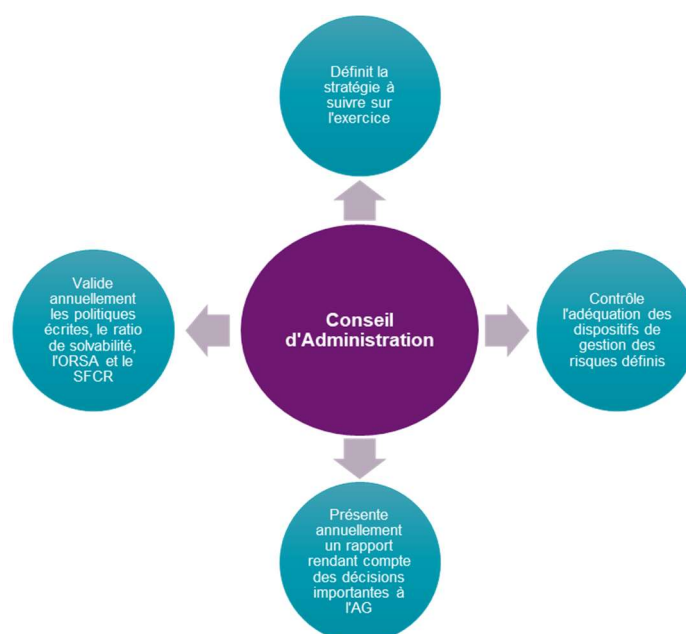
Les dossiers d'agrément des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés ont été validés par l'ACPR en 2021.

2.1.1. L'Assemblée Générale (art. 11 et suivants des statuts)



L'élection des délégués a été organisée en 2021 : 80 délégués ont été élus pour 3 ans.

2.1.2. Le Conseil d'Administration (art. 21 et suivants des statuts)



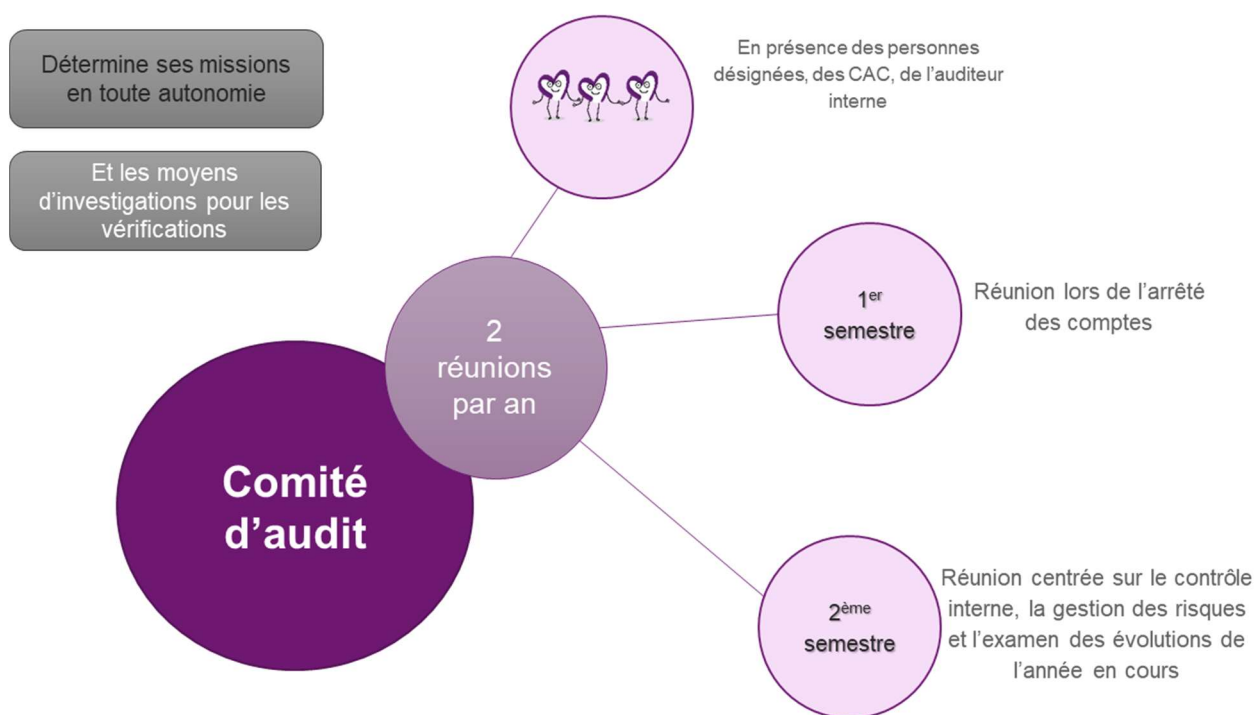
Le conseil d'administration est composé de 14 administrateurs bénévoles.
Il s'est réuni à 11 reprises en 2021.

2.1.3. Le président du Conseil d'administration

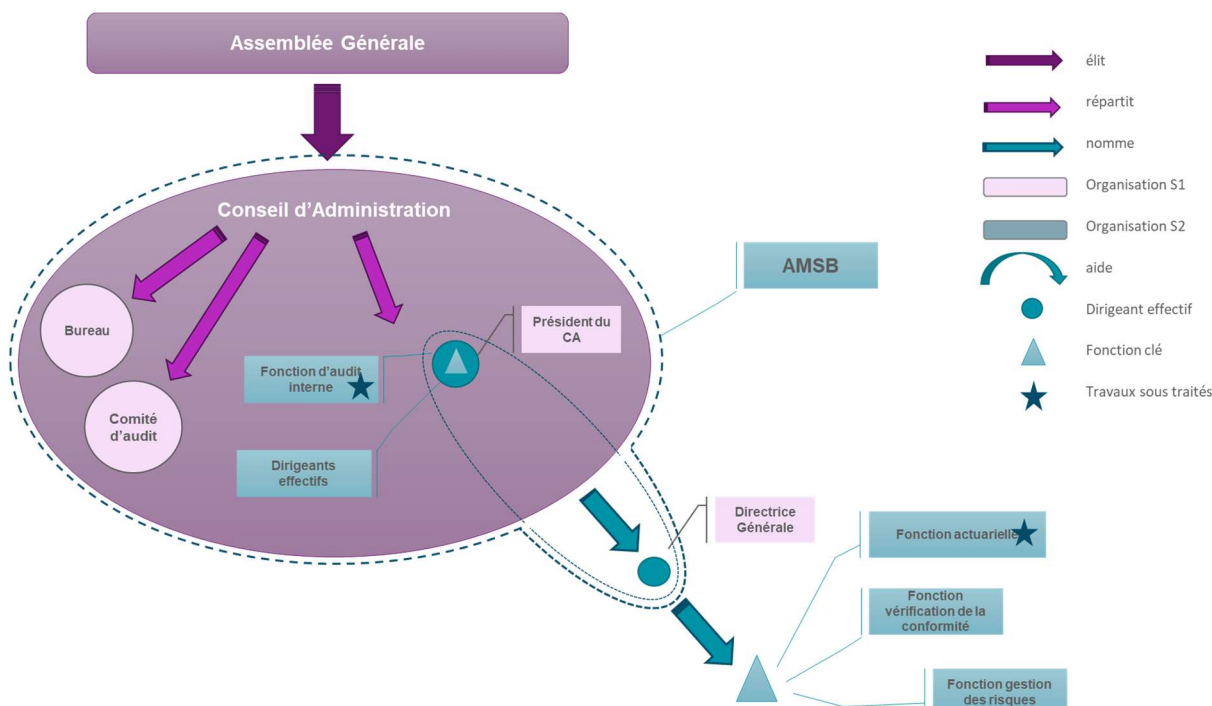
Le Président du Conseil d'Administration présente à l'assemblée générale les travaux du Conseil d'Administration qu'il a organisé et dirigé. Il convoque le Conseil d'Administration et en établit l'ordre du jour.

Le Président de la MCRN est l'un des dirigeants effectifs au sens de la Directive Solvabilité 2.

2.1.4. Comité d'audit



2.1.5. Organigramme du système de gouvernance de la Mutuelle



2.1.5.1. Dirigeants effectifs

La MCRN a deux dirigeants effectifs : le Président du Conseil d'Administration, lequel exerce sa fonction à titre bénévole, et la Directrice Générale, dont la rémunération est fixée par le Conseil d'Administration.

2.1.5.2. Salariés

Les rémunérations des 12 salariés sont établies en fonction de la convention collective, du statut des salariés et des missions réalisées. Aucune part variable ou intéressement n'est versé aux salariés dans le but de favoriser une prise de risque particulière.

2.1.6. Modification du système de gouvernance au titre de l'exercice 2021

En 2020, le Conseil d'Administration a désigné :

- Joël Vignaud, Président du Conseil d'Administration et Isabelle Ryo, Directrice Générale, dirigeants effectifs ;
- Anne-Sophie Vasseur, responsable des fonctions clés gestion des risques et conformité ;
- Christelle Charrier, responsable de la fonction clé actuariat ;
- Jean-Yves Foucault, responsable de la fonction clé audit interne.

Ces désignations ont pris effet au 1^{er} janvier 2021 et ont obtenu l'agrément de l'ACPR.

2.2. EXIGENCES EN MATIERE DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE

2.2.1. Évaluation de la compétence



2.2.1.1. Les compétences individuelles

L'évaluation des compétences des dirigeants effectifs, des fonctions clés et des salariés repose sur :

- l'appréciation de la compétence en tenant compte des formations effectuées et des mandats antérieurement exercés ;
- l'appréciation de la compétence de façon proportionnée aux attributions.



2.2.1.2. Les compétences collectives

Les membres du Conseil d'Administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires à leurs travaux.

Compétences collectives attendues pour les administrateurs

Connaissance du marché de l'assurance et de son environnement	☑
Les stratégies d'entreprise et modèle économique	☑
L'analyse financière	☑
Les systèmes de gouvernance	☑
L'analyse actuarielle	☑
Le cadre et les dispositions réglementaires	☑
La connaissance des adhérents et de l'historique de la mutuelle	☑

Dans le cas où une des compétences collectives précitées ne serait acquise par au moins un des membres du Conseil d'Administration, il est prévu la mise en place d'un plan de formations.

En 2021, les administrateurs ont suivi 2 journées de formation dispensées par le cabinet Actuelia.

2.2.2. Évaluation de l'honorabilité

La fonction de vérification de la conformité est responsable de la politique écrite de compétence et d'honorabilité et remonte annuellement le résultat de son analyse concernant l'honorabilité de responsable de fonctions clés.

La procédure d'évaluation de la compétence et d'honorabilité est enclenchée dès lors qu'il y a :

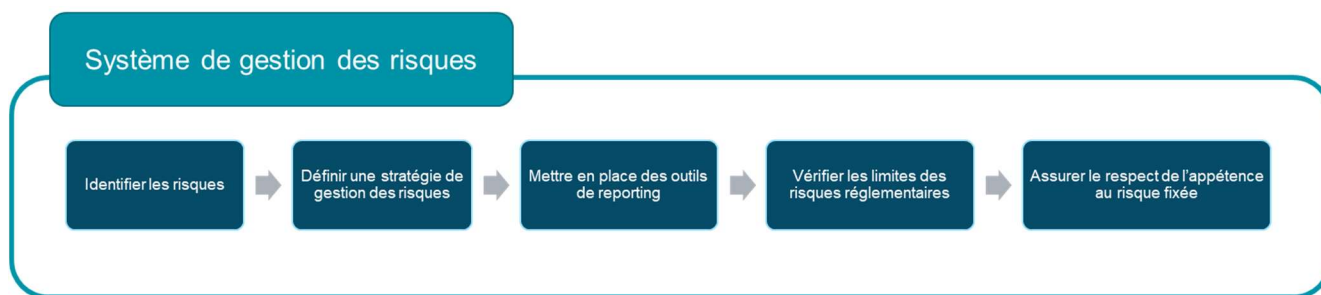
- la nomination ou le remplacement d'un administrateur, membre de l'AMSB² ;
- la nomination ou le remplacement d'un dirigeant effectif ;
- la nomination ou le remplacement d'un responsable d'une fonction clé.

2.2.3. Application de la politique au cours de l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, aucune procédure particulière en termes de compétence ou d'honorabilité n'a été effectuée autre que celles stipulées par le Superviseur.

² AMSB : Administrative Management Supervisory Body = CA + DG
Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2021

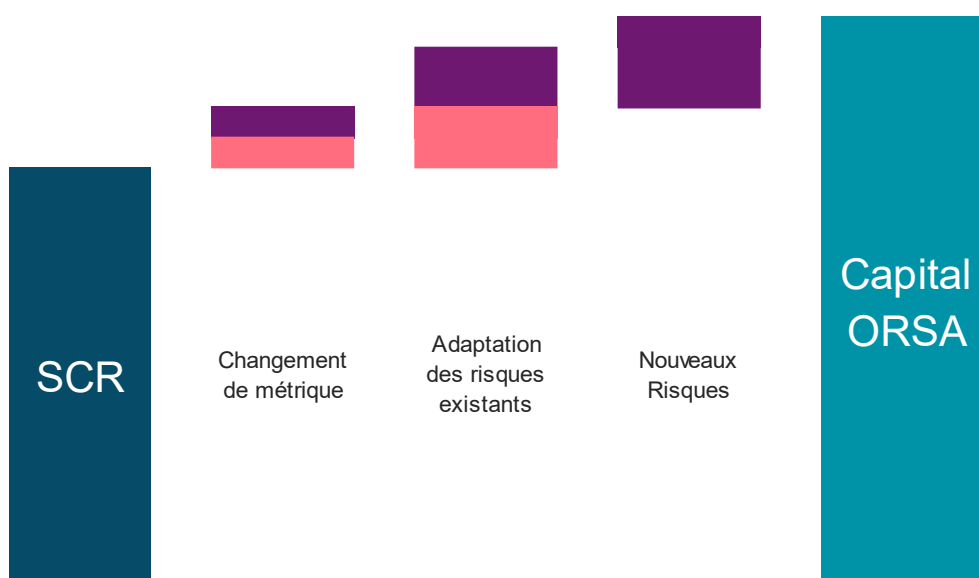
2.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE



2.3.1. Processus d'identification des risques de la Mutuelle

Les principaux risques sont déterminés à l'aide de la formule standard délivrée par l'EIOPA³. Toutefois, l'impact des risques répertoriés dans cette formule n'étant pas toujours adapté, une cartographie des risques basée sur des entretiens menés avec les opérationnels est effectuée afin de déterminer les risques propres.

L'ensemble de ces travaux permet le calcul du Besoin Global de Solvabilité :



En 2021, les travaux ORSA ont été réalisés conjointement par les équipes opérationnelles et par le cabinet de conseil en actuariat Actuelia. Une restitution au Conseil d'Administration a eu lieu le 21 octobre 2021.

En 2021, aucun ORSA exceptionnel n'a été effectué.

³ L'EIOPA (Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles) est un organe consultatif auprès du Parlement Européen qui émet ses observations et ses recommandations sur l'évolution de la législation appliquée.

La stratégie mise en place permet de définir le cadre accepté pour la gestion des risques et l'appétence au risque de la MCRN. Elle est formalisée comme une exigence en capital pour un risque décennal à respecter.

Au-delà de cette exigence en capital « risque décennal », si le ratio de couverture du MCR atteint le taux plancher de 120%, des actions seront menées par la Direction générale pour redresser rapidement la situation :

En cas de dérive sur les marchés, des opérations financières seront réalisées en concertation avec le président du conseil d'administration.

En cas de dérive de surconsommation, des ajustements tarifaires seront réalisés.

Dans tous les cas, un processus ORSA serait déclenché, afin d'évaluer la nouvelle définition de la stratégie.

2.3.2. Définition et vérification des limites de prise de risques pertinentes

L'appétence au risque est le niveau de perte maximum que la MCRN s'autorise compte tenu du développement futur de l'activité.

Deux indicateurs sont ainsi utilisés pour exprimer l'appétence au risque :

Risque suivi	Indicateur
Solvabilité	Ratio de couverture du SCR
Technique	Résultat

Des bornes sont ensuite attribuées pour chacun de ces indicateurs afin de ne jamais excéder une perte décennale.

Des tests de résistance sont également effectués afin de veiller à ce que la stratégie élaborée ne mette pas en danger sa capacité de solvabilité, et ce, quel que soit le risque rencontré.

L'ensemble de ces travaux, décrits dans le rapport ORSA, est sous la responsabilité de la Directrice Générale, et effectué annuellement avant d'être validé par le Conseil d'administration. La définition de limites de prise de risque est effectuée dans la politique écrite "gestion des risques". Cette politique est sous la responsabilité de la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a également pour rôle de contribuer et veiller à la bonne application du système de gestion des risques, y compris la vérification des limites mises en place.

2.3.2.1. Les investissements

Il est ainsi précisé que le portefeuille d'investissements doit être constitué de manière prudente et afin d'assurer des revenus certains sans une trop grande prise de risque.

La surveillance du portefeuille est effectuée par la Directrice Générale, le Trésorier et la Commission Finances.

Les principes de prudence suivants sont appliqués :

- Définition d'un seuil minimal de trésorerie afin d'atténuer le risque de liquidité ;
- Surveillance régulière des notations des émetteurs ;
- Investissements dans des placements sûrs et liquides.

En 2021, les opérations sur les placements ont été validés par le Conseil d'Administration après proposition de la Commission Finances.

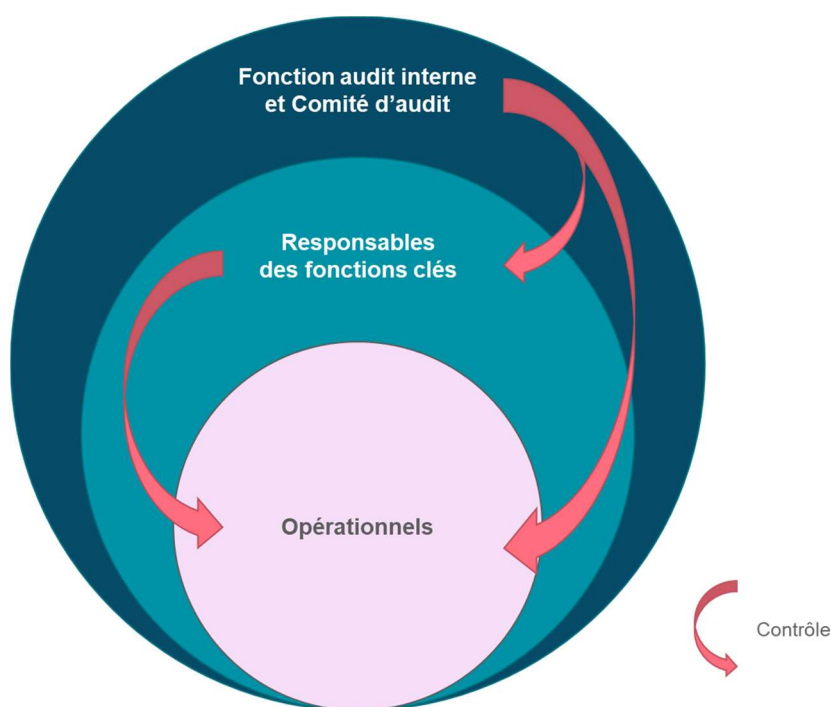
2.3.2.2. La tarification

Chaque mois, le Conseil d'Administration est informé de la marge technique brute dégagée (cotisations, prestations, mois par mois, comparatif avec l'année précédente, avec le budget...).

En fonction du développement et de la rentabilité observée sur les contrats, des arbitrages peuvent avoir lieu tout au long de l'année (ex. en juillet 2021, uniformisation des zoniers tarifaires).

Par ailleurs, au cours du 3ème trimestre, des simulations sont communiquées à la Commission prestations/cotisations et au Conseil d'Administration pour arrêter le budget et les tarifs de l'année suivante, avant approbation par l'Assemblée Générale.

2.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE



La mutuelle est dotée d'une politique écrite relative au dispositif de contrôle interne qui couvre les aspects suivants :

- Contrôle de la conformité ;
- Dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Contrôle interne et gestion des risques opérationnels ;
- Contrôle interne sur l'information comptable et financière ;
- Contrôle interne des activités sous-traitées ;
- Contrôles permanents et périodiques ;
- Dispositif de gestion des incidents.

2.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Conformément à la politique écrite « audit interne », la fonction d'audit interne a pour rôle d'évaluer le fonctionnement et la bonne mise en œuvre de l'ensemble des procédures et travaux réalisés. Dans cette mesure, elle mène des audits sur les risques les plus importants déterminés à travers la cartographie des risques.

À la suite des audits menés, la fonction effectue ensuite un ensemble de recommandations au Conseil d'Administration et à la Directrice Générale.

Pour cette première année sous Solvabilité 2, l'audit interne a examiné le processus adhésion/affiliation. La fonction clé audit est assistée pour la réalisation de ses travaux par le cabinet d'audit indépendant Grant Thornton.

Suite à ces travaux, la fonction d'Audit Interne juge efficace la manière dont les directions opérationnelles et fonctionnelles clés exercent leurs fonctions en matière de contrôle des risques et de pilotage de leurs activités.

2.6. FONCTION ACTUARIELLE

Dans le cadre de son rapport annuel établi en 2021, la fonction actuarielle a étudié les sujets suivants :

Risque suivi	Conclusion	
Provisions techniques	Méthodologie et calculs pertinents	✓
Qualités des données	Données jugées fiables	✓
Souscription	Politique tarifaire adaptée	
	Indicateurs cohérents avec le marché	✓
Réassurance	Equilibre technique	
	Non nécessaire au vu de la solvabilité	✓

Les travaux ont été menés avec l'assistance du cabinet de conseil en actuariat Actuelia.

2.7. SOUS-TRAITANCE

Une politique de sous-traitance a été rédigée et permet d'appliquer un processus précis lorsque le choix est fait de faire appel à un sous-traitant. Le périmètre de la politique couvre les activités jugées critiques ou importantes. Est considérée comme critique ou importante toute activité ou fonction pouvant impacter le chiffre d'affaires, le résultat, la qualité de service ou l'image de l'organisme.

2.8. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information pertinente autre que celles précitées concernant le système de gouvernance n'est recensé.

3. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

3.1. ACTIFS

3.1.1. Valorisation des placements de la Mutuelle

Au 31 décembre 2021, le volume des placements est d'un montant comptable de 3.142 k€ et d'une valeur de marché de 3.846 k€.

Conformément au Règlement Délégué (article 10), la valorisation des placements retenue est la valeur de marché lorsque cette dernière est disponible. Dans le cas contraire, les actifs ont été valorisés à leur valeur comptable sous réserve que les principes généraux stipulés dans le Règlement Délégué (article 9) soient respectés.

La valorisation retenue pour les obligations d'État et les obligations de sociétés est la valeur de marché avec prise en compte des coupons courus.

L'évaluation des biens immobiliers est effectuée à dire d'expert.

La valorisation des OPCVM a été effectuée en fonction de la composition de ces derniers afin d'avoir une meilleure prise en compte du risque auquel le titre peut être soumis.

3.1.2. Valorisation des actifs incorporels

Les actifs incorporels (10 k€ en 2021) correspondent à des biens ne représentant pas des actifs matériels disponibles, ils ne sont donc pas pris en compte dans le bilan économique.

3.1.3. Liquidités, livrets et cash à la banque

Les montants liés aux ressources immédiatement disponibles telles que les liquidités placées sur des comptes courants ou des livrets sont valorisés à leurs valeurs comptables.

Le montant des liquidités est de **1.283 k€** au 31 décembre 2021 : ce montant élevé est lié à la cession d'OPCVM en décembre 2021 (sommes non réinvesties à la clôture), ainsi qu'au provisionnement de la TSA versée en janvier 2022.

3.1.4. Créances

En vertu de l'application du principe de proportionnalité, défini à l'article 29 de la Directive 2009/135/CE, les créances sont valorisées à leur valeur comptable. En effet, la valorisation des créances conformément aux normes internationales entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

Au titre de l'année 2021, les créances sont évaluées à **129 k€**.

3.1.5. Autres actifs d'exploitation

De la même manière que les créances, la valorisation des autres actifs d'exploitation selon les normes internationales (IFRS) entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

Dans le respect du principe de proportionnalité et compte tenu des montants très faibles considérés, une valorisation aux montants indiqués dans les comptes sociaux a été retenue soit **20 k€**.

3.1.6. Intérêts courus non échus

Le montant des intérêts courus non échus est déjà valorisé dans la valeur de marché des placements. Afin d'éviter tout double comptage, ces postes du bilan sont alors annulés dans le cadre du calcul du bilan économique.

3.2. PASSIFS

3.2.1. Provisions techniques

Dans le cadre de la Directive Solvabilité 2, les organismes d'assurance sont amenés à réévaluer leurs provisions de manière à avoir la meilleure estimation de ce qu'ils doivent réellement aux assurés. C'est ainsi que dans le cadre du bilan économique il sera question de provisions en vision « Best Estimate ».

Par définition, le Best Estimate est la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs liés aux engagements de la mutuelle et se compose, en assurance "frais de soins", du Best Estimate de cotisations et du Best Estimate de Prestations.

3.2.2. Best Estimate

3.2.2.1. Best Estimate de Prestations

Le Best Estimate de Prestations (Sinistres) correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres survenus non encore remboursés, c'est-à-dire se rapportant aux sinistres survenus au 31 décembre 2021 ou antérieurement.

Le Best Estimate de Sinistres a été évalué en intégrant les frais autres que ceux d'acquisition des nouvelles affaires à la PSAP comptable (d'un montant de 445 k€), laquelle inclut cette année 95 k€ de taxe covid. Puis ces flux ont été actualisés à partir de la courbe des taux sans risques délivrée par l'EIOPA au 31 décembre 2021, sans ajustement pour la volatilité.

Le Best Estimate de Prestations ainsi obtenu a été évalué à **610 k€** au titre de l'année 2021.

Best Estimate de Prestations = (Provisions de Prestations à Payer + Frais) * Actualisation

3.2.2.2. Best Estimate de Cotisations

Le Best Estimate de Cotisations est estimé comme la différence des prestations et des cotisations de l'année prochaine sur les contrats pour lesquels la Mutuelle est déjà engagée au 31 décembre 2021.

Ce dernier a été évalué en fonction du ratio combiné des 12 prochains mois estimé à la date du présent rapport à **100%** (résultat technique à l'équilibre, après une année 2021 déficitaire). Le Best Estimate de Cotisations est ainsi estimé à **0 k€**.

3.2.2.3. Best Estimate total

Le Best Estimate est évalué à **610 k€** au titre de l'exercice 2021.

3.2.3. Provision pour risques et charges

La provision pour risques et charges est constituée notamment des engagements de retraite vis-à-vis des salariés. Ces engagements ont été calculés selon la norme IAS en prenant en compte le fait que, dans le cas de la Mutuelle, les indemnités sont plafonnées selon le salaire de référence. La méthode ainsi que les hypothèses utilisées pour son évaluation ont également été validées par les commissaires aux comptes.

Cette provision est évaluée à **72 K€** dans le bilan économique (autres provisions non-techniques).

3.2.4. Marge pour Risque

La Marge de Risque représente le coût de transfert du portefeuille et s'élève à **197 k€** au titre de l'exercice 2021. Elle a été calculée en fonction de la projection des SCR Futurs actualisés (hors prise en compte des risques de marché et de contrepartie) selon la formule stipulée dans le Règlement Délégué.

3.2.5. Autres dettes

Ces passifs ont été valorisés en retenant leur valeur nette comptable conformément aux Règlements délégués (article 10). Les autres dettes sont ainsi valorisées à hauteur de **874 k€**.

3.2.6. Autres passifs

Aucun autre passif autre que ceux mentionnés précédemment n'est valorisé en vision économique.

3.2.7. Impôts Différés

Le passage du bilan comptable à une vision économique entraîne la réévaluation des actifs en valeur de marché, ainsi que la réévaluation des passifs (best estimate, marge pour risque).

Sur ces réévaluations, une économie ou un complément d'impôt, appelé « impôt différé » est calculé.

Au 31 décembre 2021, la réévaluation de l'actif étant plus importante que la réévaluation des passifs, la Mutuelle a constaté un impôt différé net passif de **95 k€** (81 k€ d'impôt différé actif – 176 k€ d'impôt différé passif).

3.3. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative autre que celles mentionnées précédemment n'est utilisée.

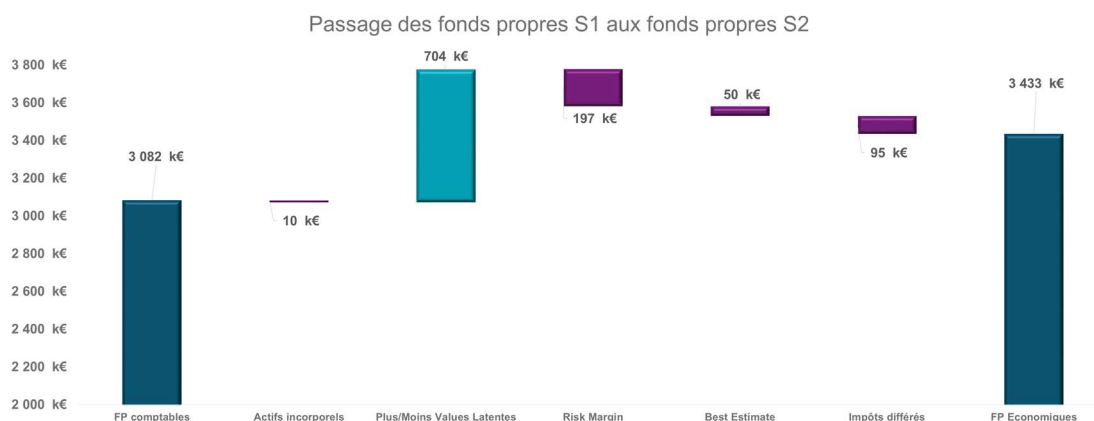
3.4. PASSAGE DU BILAN COMPTABLE AU BILAN ECONOMIQUE

Au titre de l'exercice 2021, le passage du bilan comptable au bilan économique engendre une augmentation de 351 k€ des fonds propres, détaillée ci-après :

Actif	Valeur comptable	Valeur économique	Variation
Actifs incorporels	10	-	- 10
Placements	3 142	3 846	704
Terrains et constructions	711	1 375	664
Autres placements yc placements dans entreprises liées	2 431	2 471	40
Provisions techniques cédées	-	-	-
Part en réassurance	-	-	-
Créances	129	129	-
Créance née d'opérations directes	29	29	-
Créance née d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres créances	100	100	-
Autres actifs	1 302	1 302	-
Liquidités, livrets et cash à la banque	1 283	1 283	-
Actifs corporels d'exploitation	20	20	-
Compte de régularisation - Actif	19	19	-
ICNE	-	-	-
Autres comptes de régularisation	19	19	-
Impôts différés actifs		81	81
Total Actif	4 602	5 377	775

Passif	Valeur comptable	Valeur économique	Variation
Provisions Techniques Brutes	560	610	50
Best Estimate de cotisations	-	-	-
PSAP Non-vie / Best Estimate de Sinistres	560	610	50
Marge de risque	-	197	197
Autres provisions non techniques	72	72	-
Autres dettes	874	874	-
Autres comptes de régularisation	14	14	-
Impôts différés passifs	-	176	176
Total Passif	1 520	1 944	423

Total Fonds propres	3 082	3 433	351
----------------------------	--------------	--------------	------------



Ainsi, la plus-value latente sur les actifs de 704 k€ est atténuée par :

- 197 k€ de marge de risque ;
- 10 k€ d'annulation des actifs incorporels ;
- 50 k€ pour le passage des provisions techniques françaises en Best Estimate de sinistres ;
- 95 k€ d'impôts différés.

3.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information autre que celles précitées n'est pertinente.

4. PROFIL DE RISQUE

4.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre de la politique de souscription, nous acceptons de couvrir le risque de Santé Non Similaire à la Vie. Ce risque se compose des trois risques suivants :

4.1.1. Risque de Primes et Réserves Santé

Il s'agit du risque de sous-tarification ou de sous-provisionnement. Afin de pouvoir couvrir ces risques, le SCR Santé « Primes et Réserves » de la MCRN s'élève à **1.513 k€** au 31 décembre 2021.

Ce niveau de risque est à rattacher au 7.300 k€ de cotisations, et aux 11.968 personnes protégées par la MCRN.

4.1.2. Risque de Rachat Santé

Au titre de l'exercice 2021, en l'absence de Best Estimate de Cotisations, la MCRN n'est pas concernée par le risque de rachat.

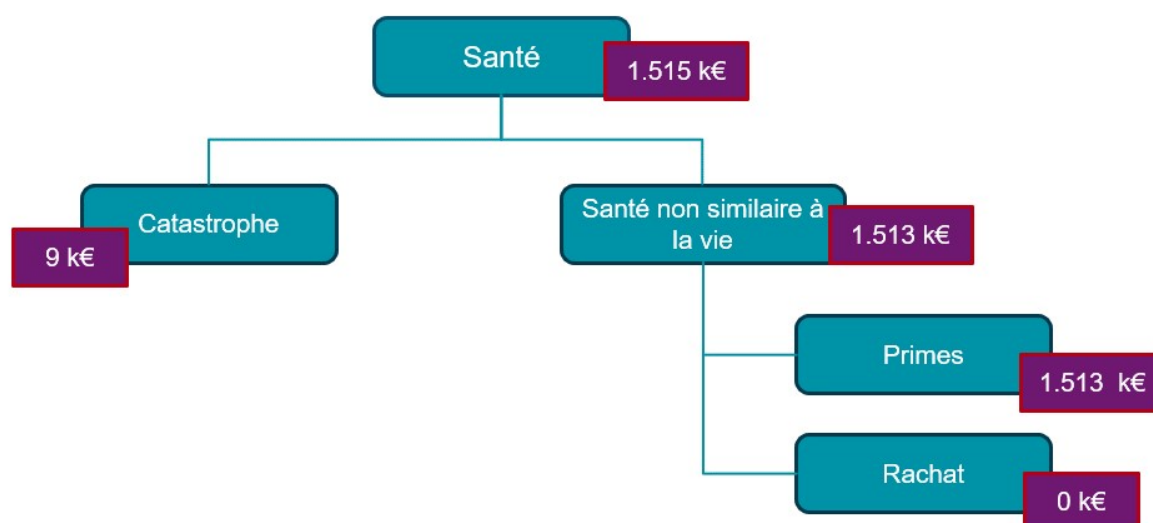
4.1.3. Risque Catastrophe Santé

Le risque de catastrophe se compose, quant à lui, des risques cités ci-après conformément à l'article 160 du Règlement Délégué :

- Risque d'accident de masse : Il correspond au risque qu'un grand nombre d'assurés concentré à un même endroit soit sujet à un accident,
- Risque de concentration : Ce risque n'est pas applicable aux engagements de frais de soin,
- Risque pandémique.

Au 31 décembre 2021, le SCR Catastrophe Santé calculé conformément à la formule standard s'élève à **9 k€**.

4.1.4. SCR Santé



Ainsi, le SCR Santé de la MCRN s'établit à 1.515 k€ au 31 décembre 2021.

Compte tenu des résultats actuels et du profil de risque technique, la mise en place d'une stratégie d'atténuation du risque à travers la mise en place de traités de réassurance n'apparaît pas nécessaire.

4.2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché résulte de l'investissement effectué afin d'avoir constamment la capacité de respecter ses engagements vis-à-vis de ses assurés.

Le risque de marché se compose de six sous-modules de risques :

- Taux ;
- Spread ;
- Immobilier ;
- Action ;
- Devise ;
- Concentration.

L'ensemble des placements étant effectué dans la devise euro, le risque de change est considéré comme nul.

L'évaluation de ce risque est effectuée à l'aide de la formule standard, mais également par un suivi régulier de la performance des investissements.

Conformément à la stratégie financière de la MCRN, les placements sécurisés sont privilégiés.



Aucune technique d'atténuation particulière concernant le risque de marché n'est mise en place hormis la réalisation de stress-tests afin d'anticiper au mieux l'impact d'éventuels nouveaux investissements le cas échéant.

4.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie se matérialise par l'éventuel défaut des émetteurs des différentes créances de la Mutuelle.

La Mutuelle n'encourt pas de risque significatif puisque la majorité des contreparties sont notées « A ».

Le risque de contrepartie est de **132 k€** au 31 décembre 2021.

4.4. RISQUE DE LIQUIDITE

S'appuyant sur ses données historiques et le suivi constant de son portefeuille, la Mutuelle s'assure de disposer de la liquidité qui lui est nécessaire compte tenu des prévisions des flux de trésorerie futurs. Elle contrôle régulièrement la trésorerie afin de veiller à sa capacité d'honorer ses engagements futurs compte tenu du montant de primes futures qui sera obtenu.

La Mutuelle considère toutefois qu'elle est très peu soumise à ce risque.

4.5. RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs.

Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Ce risque est suivi annuellement à travers la formule standard délivrée par l'Europe et utilisé pour mesurer la solvabilité des organismes d'assurance.

Au 31 décembre 2021 le montant de capital retenu pour ce risque est de **219 k€**.

4.6. SENSIBILITE AUX RISQUES IMPORTANTS

Dans le cadre de l'ORSA réalisé en 2021 sur les données 2020, de nombreux tests ont été effectués pour vérifier la solidité de la mutuelle. Ainsi, les tests suivants ont été mis en œuvre :

Scénarios de résistance

- Dégradation des ratios P/C de 7 points en 2022
- Perte exceptionnelle en 2022 à hauteur de la perte décennale
- Scénario combiné : Absence d'évolution d'effectifs sur les Communes et dégradation des ratios P/C de 7 points en 2022

Scénarios stratégiques

- Perte des cheminots actifs et conjoints en 2022
- Absence d'évolution d'effectifs sur les Communes en 2022
- perte d'effectifs compte tenu d'une hausse de tarifs mal comprise par les adhérents (ex. la concurrence serait plus compétitive que nous en 2022)
- +1% de hausse de tarifs en 2023 car la hausse de tarifs 2022 n'était pas suffisante (sans effet « effectifs »)

Aucun des tests réalisés ne remet en cause le respect de nos engagements réglementaires. En effet, dans l'ensemble des scénarios envisagés, un ratio de solvabilité couvrant les exigences réglementaires a été mesuré.

5. GESTION DU CAPITAL

5.1. FONDS PROPRES

La MCRN n'a que des fonds propres disponibles de manière totale et inconditionnelle (Tier 1).

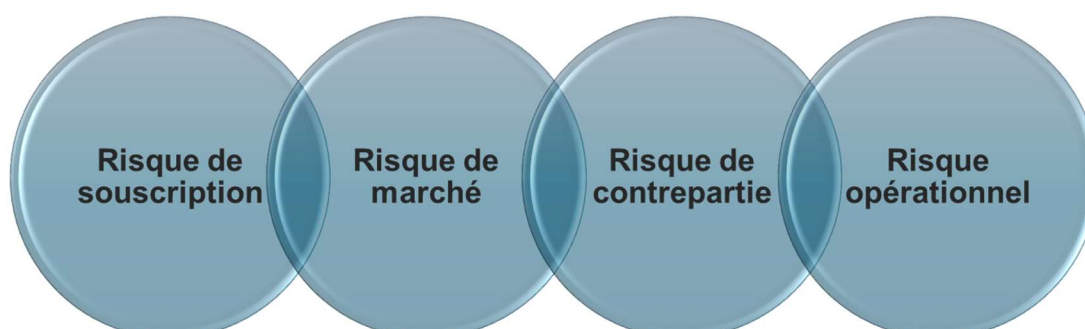
Le Capital Eligible (pour le MCR et pour le SCR) est ainsi évalué à **3 433 k€** au 31 décembre 2021.

5.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

La Directive prévoit la mesure de deux quantités afin de veiller à ce que les organismes d'assurance n'encourent aucun risque au niveau de leur solvabilité :

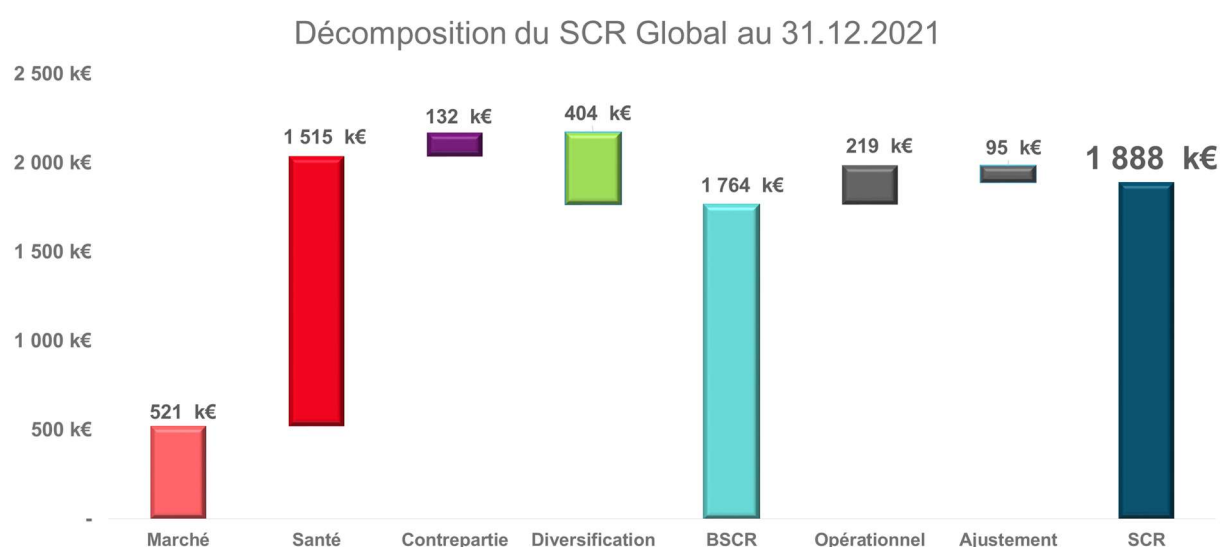
- Le MCR (Minimum Capital Requirement) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'Autorité de Contrôle sera automatique,
- Le SCR (Solvency Capital Requirement) qui représente le capital cible nécessaire pour absorber le choc provoqué par une sinistralité exceptionnelle (ayant une probabilité d'occurrence d'une chance sur 200) ou une dégradation de la valorisation des actifs.

Afin d'estimer ces exigences réglementaires, les organismes d'assurance doivent calculer les exigences en capitaux des différents risques auxquels ils sont soumis. Dans le cas des organismes effectuant uniquement des opérations liées à la santé, il s'agit des risques suivants :



Les résultats du SCR au 31 décembre 2021 sont les suivants :

SCR		
1 888 394		
Ajustement	BSCR	Opérationnel
-95 035 -5%	1 764 460 93%	218 969 12%
Marché	Contrepartie	Santé
520 652 24%	132 393 6%	1 515 101 70%



Au 31 décembre 2021, le ratio de couverture de la marge de solvabilité (SCR) en vision Solvabilité 2 s'élève à **182%**.

Le ratio de couverture du MCR (MCR plancher de 2.5 M€) est quant à lui de **137 %**.

5.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Selon l'article 304 de la Directive l'utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée est uniquement applicable pour les organismes d'assurance vie sous certaines conditions spécifiques. La Mutuelle n'étant pas un organisme d'assurance vie elle n'utilise pas ce sous-module.

5.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT LE MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Aucun modèle interne n'est utilisé afin de calculer les exigences de solvabilité réglementaire.

5.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE SOLVABILITÉ REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Les deux exigences de solvabilité réglementaires sont respectées par conséquent, aucune information complémentaire autre que celles précitées n'est à renseigner.

ANNEXES : ETATS REGLEMENTAIRES

Annex I S.02.01.02 Bilan

Actifs

Immobilisations incorporelles
Actifs d'impôts différés
Excédent du régime de retraite
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)
 Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)
 Détenues dans des entreprises liées, y compris participations
 Actions
 Actions – cotées
 Actions – non cotées
 Obligations
 Obligations d'État
 Obligations d'entreprise
 Titres structurés
 Titres garantis
 Organismes de placement collectif
 Produits dérivés
 Dépôts autres que les équivalents de trésorerie
 Autres investissements
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés
Prêts et prêts hypothécaires
 Avances sur police
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers
Autres prêts et prêts hypothécaires
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance
 Non-vie et santé similaire à la non-vie
 Non-vie hors santé
 Santé similaire à la non-vie
 Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés
 Santé similaire à la vie
 Vie hors santé, UC et indexés
 Vie UC et indexés
Dépôts auprès des cédantes
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires
Créances nées d'opérations de réassurance
Autres créances (hors assurance)
Actions propres auto-détenues (directement)
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)
Trésorerie et équivalents de trésorerie
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus
Total de l'actif

	Valeur Solvabilité II C0010
R0030	-
R0040	80 986
R0050	-
R0060	19 798
R0070	3 695 808
R0080	1 375 000
R0090	-
R0100	157 847
R0110	132 095
R0120	25 752
R0130	770 169
R0140	-
R0150	770 169
R0160	-
R0170	-
R0180	591 256
R0190	-
R0200	801 536
R0210	-
R0220	-
R0230	150 000
R0240	-
R0250	-
R0260	150 000
R0270	-
R0280	-
R0290	-
R0300	-
R0310	-
R0320	-
R0330	-
R0340	-
R0350	-
R0360	28 695
R0370	-
R0380	99 890
R0390	-
R0400	-
R0410	1 282 551
R0420	18 895
R0500	5 376 623

Passifs

Provisions techniques non-vie

Provisions techniques non-vie (hors santé)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques vie (hors UC et indexés)

Provisions techniques santé (similaire à la vie)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques UC et indexés

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Passifs éventuels

Provisions autres que les provisions techniques

Provisions pour retraite

Dépôts des réassureurs

Passifs d'impôts différés

Produits dérivés

Dettes envers des établissements de crédit

Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires

Dettes nées d'opérations de réassurance

Autres dettes (hors assurance)

Passifs subordonnés

Provisions pour retraite

Dépôts des réassureurs

Passifs d'impôts différés

Total du passif

Excédent d'actif sur passif

	Valeur Solvabilité II C0010
R0510	807 194
R0520	-
R0530	-
R0540	-
R0550	-
R0560	807 194
R0570	-
R0580	610 291
R0590	196 903
R0600	-
R0610	-
R0620	-
R0630	-
R0640	-
R0650	-
R0660	-
R0670	-
R0680	-
R0690	-
R0700	-
R0710	-
R0720	-
R0740	-
R0750	72 150
R0760	-
R0770	-
R0780	176 021
R0790	-
R0800	-
R0810	321 951
R0820	-
R0830	28 532
R0840	14 379
R0850	-
R0860	-
R0870	-
R0880	-
R0900	1 943 645
R1000	3 432 978

Annex I
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	7 298 953								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	-								
Net	R0200	7 298 953								
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	7 298 953								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	-								
Net	R0300	7 298 953								
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	6 498 805								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-								
Net	R0400	6 498 805								
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	- 131 818								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-								
Net	R0500	- 131 818								
Dépenses engagées	R0550	1 151 020								
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								7 298 953
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								-
Part des réassureurs	R0140								-
Net	R0200								7 298 953
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								7 298 953
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								-
Part des réassureurs	R0240								-
Net	R0300								7 298 953
Charge des sinistres									-
Brut – assurance directe	R0310								6 498 805
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								-
Part des réassureurs	R0340								-
Net	R0400								6 498 805
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								- 131 818
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								-
Part des réassureurs	R0440								-
Net	R0500								- 131 818
Dépenses engagées	R0550								1 151 020
Autres dépenses	R1200								-
Total des dépenses	R1300								1 151 020

Annex I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

Meilleure estimation

Provisions pour primes

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

Provisions pour sinistres

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

Total meilleure estimation – brut

Total meilleure estimation – net

Marge de risque

Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
R0010								
R0050								
R0060	-							
R0140								
R0150	-							
R0160	610 291							
R0240								
R0250	610 291							
R0260	610 291							
R0270	610 291							
R0280	196 903							
R0290								
R0300								
R0310								

Provisions techniques – Total

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
R0320	807 194							
R0330								
R0340	807 194							

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

Meilleure estimation

Provisions pour primes

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

Provisions pour sinistres

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

Total meilleure estimation – brut

Total meilleure estimation – net

Marge de risque

Montant de la déduction transitoire sur les provisions

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

R0010

R0050

R0060

R0140

R0150

R0160

R0240

R0250

R0260

R0270

R0280

R0290

R0300

R0310

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	
C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
							0
							0
							610 291
							610 291
							610 291
							196 903

Provisions techniques – Total

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée			Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
R0320							807 194
R0330							
R0340							807 194

Annex I

S.23.01.01

Fonds propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)

Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires

Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type

Comptes mutualistes subordonnés

Fonds excédentaires

Actions de préférence

Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence

Réserve de réconciliation

Passifs subordonnés

Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets

Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande

Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel

Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande

Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande

Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE

Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE

Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE

Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE

Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis

Minimum de capital requis

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010					
R0030					
R0040	-	-			
R0050					
R0070					
R0090					
R0110					
R0130	3 432 978	3 432 978			
R0140					
R0160	-				-
R0180					
R0220					
R0230					
R0290	3 432 978	3 432 978	-	-	-
R0300					
R0310					
R0320					
R0330					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0390					
R0400					
R0500	3 432 978	3 432 978	-	-	-
R0510	3 432 978	3 432 978	-	-	
R0540	3 432 978	3 432 978	-	-	
R0550	3 432 978	3 432 978	-	-	
R0580	1 888 394				
R0600	2 500 000				
R0620	181,8%				
R0640	137,3%				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	C0060	
R0700	3 432 978	
R0710		
R0720		
R0730	0	
R0740		
R0760	3 432 978	
R0770		
R0780		
R0790		

Annex I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
	C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010 520 652		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020 132 393		
Risque de souscription en vie	R0030 -		
Risque de souscription en santé	R0040 1 515 101		
Risque de souscription en non-vie	R0050 -		
Diversification	R0060 - 403 687		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070 -		
Capital de solvabilité requis de base	R0100 1 764 460		

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE

Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire

Exigences de capital supplémentaire déjà définies

Capital de solvabilité requis

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304

	C0100
R0130	218 969
R0140	
R0150	- 95 035
R0160	
R0200	1 888 394
R0210	
R0220	1 888 394
R0400	
R0410	
R0420	
R0430	
R0440	

Calcul de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés

Actifs d'impôts différés
Report d'actifs d'impôts différés
Impôts différés sur les différences temporaires déductibles
Passifs fiscaux différés
Capacité d'absorption des pertes Impôts différés
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par la réversion des passifs d'impôts différés
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par référence au bénéfice économique imposable futur probable
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par un report rétrospectif, année en cours
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par un report rétrospectif, années futures
Capacité maximale d'absorption des pertes Impôts différés

	Avant le choc	Après le choc
R0600	80 986	
R0610		
R0620	80 986	
R0630	176 021	
R0640		
R0650		
R0660		
R0670		
R0680		
R0690		

Calcul de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés

Actifs d'impôts différés
Report d'actifs d'impôts différés
Impôts différés sur les différences temporaires déductibles
Passifs fiscaux différés
Capacité d'absorption des pertes Impôts différés
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par la réversion des passifs d'impôts différés
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par référence au bénéfice économique imposable futur probable
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par un report rétrospectif, année en cours
Capacité d'absorption des pertes d'impôts différés justifiés par un report rétrospectif, années futures
Capacité maximale d'absorption des pertes Impôts différés

	Capacité d'absorption des pertes Impôts différés
R0600	
R0610	
R0620	
R0630	
R0640	- 95 035
R0650	- 95 035
R0660	
R0670	
R0680	
R0690	

Annex I

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
	C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	371 734,48

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
Réassurance santé non proportionnelle
Réassurance accidents non proportionnelle
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
Réassurance dommages non proportionnelle

Activités en non-vie		Activités en vie		
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
R0020	610 291	7 298 953		
R0030				
R0040				
R0050				
R0060				
R0070				
R0080				
R0090				
R0100				
R0110				
R0120				
R0130				
R0140				
R0150				
R0160				
R0170				

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
	C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

Calcul du MCR global

	C0130
MCR linéaire	R0300
Capital de solvabilité requis	R0310
Plafond du MCR	R0320
Plancher du MCR	R0330
MCR combiné	R0340
Seuil plancher absolu du MCR	R0350
	C0130
Minimum de capital requis	R0400

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie

	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	371 734
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 888 394
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	849 777
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	472 098
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	472 098
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500 000

Activités en non-vie		Activités en vie		
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
R0210				
R0220				
R0230				
R0240				
R0250				